



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP G « opérateur logistique », organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, **BAP G « opérateur logistique »**, organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

Mme Nathalie NGUYEN, Secrétaire Générale, DSDEN des Landes, Mont-de-Marsan, Présidente
M. Joseph FERNANDEZ, Chef du département de la gestion du rectorat, Bordeaux, Membre
Mme Anne NIVELET, Gestionnaire du lycée Sud Médoc, Le Taillan Médoc, Membre
M. Patrick BOUCHET, Directeur de la DEPAT, rectorat, Bordeaux, Suppléant

Article 2 : Le recteur de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Bordeaux, le **30 AVR. 2018**

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général et p.a.
La Secrétaire générale adjointe
Déléguée aux relations et ressources humaines
Claude GAUDY